

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

REÇU A LA  
SOUS-PREFECTURE  
le: 29 MARS 2016

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CASTELSARRASIN - 82

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 24 Mars (24/03/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Aïzen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Laurent TAMIETTI, **Conseiller Municipal.**

Madame Maryse BAULU est nommée secrétaire de séance.

**02 – 24 Mars 2015**

**ELECTION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME**

Rapporteur : M. Le MAIRE

**Vu** le Décret n° 2002-320 du 27 février 2002 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la direction des Offices de Tourisme,

**Vu** l'article L.2221-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.133-4 à L.133-10 du Code de Tourisme,

**Vu** les délibérations n° 17 du conseil municipal dans sa séance du 24 avril 2014, n° 03 du conseil municipal dans sa séance du 20 juin 2014, et n° 10 du conseil municipal dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2015 portant élection des représentants de la Ville au comité de direction de l'Office de Tourisme,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Il convient donc de procéder à l'élection d'un représentant suppléant de la Ville au comité de direction de l'Office de Tourisme en lieu et place de Monsieur PIRAME Michel, suite à son décès, par les Conseillers municipaux de la Commune de Moissac, au scrutin secret.

Se porte:  
Mme Maïté GARRIGUES

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

A obtenu :  
Mme Maïté GARRIGUES : 27 VOIX

Est élu :  
Mme Maïté GARRIGUES

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la désignation de Madame Maïté GARRIGUES, membre suppléant, pour représenter la Ville au Comité de Direction de l'Office de Tourisme

Pour copie conforme

Moissac le 25 mars 2016

Le Maire,

  
Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :